



**PERMISSION DE VOIRIE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande reçue par email en date du 16 novembre 2021 de l'entreprise IZOLFRANCE,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux.

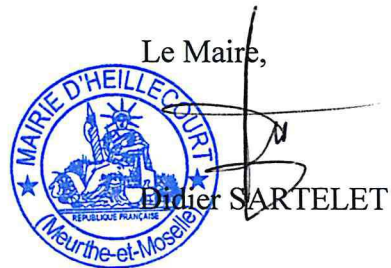
**ARRETE :**

- **Article 1 :** Du mardi 23 novembre 2021 au mardi 07 décembre 2021, l'entreprise IZOLFRANCE est autorisée à occuper le domaine public pour la pose d'un échafaudage dans le cadre de travaux d'isolation thermique des murs au droit des n°21 et 23 Grande Rue à Heillecourt.
- **Article 2 :** Le pétitionnaire prendra en charge la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.
- **Article 3 :** Il prendra toutes dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons en maintenant en permanence la circulation de ces derniers.
- **Article 4 :** L'entreprise prendra toutes dispositions utiles pour protéger le trottoir et s'engage à l'installation d'une protection adaptée.
- **Article 5 :** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

.../...

- Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
  
- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole - Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise IZOLFRANCE,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,



Didier SARTELET